

# ACTION URGENTE

## UN PRÊTRE CATHOLIQUE MALADE RENVOYÉ EN PRISON

**Le père Nguyen Van Ly, un prisonnier d'opinion, a quitté l'hôpital pour retourner en prison le 11 décembre, alors qu'il n'avait pas totalement récupéré à la suite de son accident vasculaire cérébral. Il est partiellement paralysé d'un côté. Les autorités pénitentiaires ne lui permettent pas de bénéficier des soins médicaux nécessaires et son état de santé risque de s'aggraver.**

Le 11 décembre, le **père Nguyen Van Ly** a été renvoyé à la prison de Ba Sao après avoir quitté l'hôpital pénitentiaire 198, géré par le ministère de la Sécurité publique à Hanoï, où il était en convalescence à la suite de l'accident vasculaire cérébral dont il a été victime le 14 novembre. Bien qu'il ait recouvré en partie sa mobilité, sa famille affirme qu'il demeure partiellement paralysé du côté droit, ce qui limite son autonomie. .

Cet homme de soixante-trois ans, militant du mouvement en faveur de la démocratie, purge depuis mars 2007 une peine de huit ans d'emprisonnement pour « *propagande contre l'État* ». Depuis son placement en détention, il a passé la majorité du temps à l'isolement. Il souffre d'hypertension et d'autres pathologies. Au cours des sept mois qui ont précédé son accident vasculaire cérébral, il a connu plusieurs problèmes de santé ; il a notamment été paralysé du côté droit pendant des semaines. Les autorités n'ont pas fait procéder à un diagnostic et ne lui ont pas fourni les soins médicaux nécessaires.

Le père Ly a été incarcéré pour la première fois en raison de ses critiques à l'égard des politiques gouvernementales en matière religieuse à la fin des années 1970 ; il a déjà passé quelque dix-sept années en prison pour des questions d'opinion parce qu'il demande le respect des droits humains et de la liberté d'expression. C'est l'un des fondateurs du Bloc 8406, un mouvement en faveur de la démocratie actif sur Internet, et a contribué à la création d'autres groupes politiques interdits. Il a aussi publié secrètement un journal dissident, *To Do Ngon Luan* (Liberté et démocratie).

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en vietnamien ou dans votre propre langue) :**

- √ dites-vous profondément inquiet à l'idée que le père Ly a été renvoyé en prison alors qu'il souffre toujours des conséquences de son accident vasculaire cérébral, et soulignez le fait qu'il ne pourra pas bénéficier en détention de l'assistance et des soins médicaux dont il a besoin ;
- √ appelez les autorités à le faire de nouveau admettre à l'hôpital dans les meilleurs délais afin qu'il puisse bénéficier de toute l'assistance médicale dont il a besoin, et à veiller à ce que sa famille soit autorisée à lui rendre visite fréquemment ;
- √ priez-les de libérer cet homme immédiatement et sans condition.

#### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 JANVIER 2010 À :**

##### Ministre des Affaires étrangères :

Pham Gia Khiem  
Ministry of Foreign Affairs  
1 Ton That Dam Street  
Ba Dinh district, Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : +8443 823 1872**

**Courriers électroniques :**

[bc.mfa@mofa.gov.vn](mailto:bc.mfa@mofa.gov.vn)

**Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,***

##### Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh  
Ministry of Public Security  
44 Yet Kieu Street  
Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : +8443 942 0223**

**Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,***

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 313/09 (ASA 41/009/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/ASA41/009/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA41/009/2009/fr).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRÊTRE CATHOLIQUE MALADE RENVOYÉ EN PRISON

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le père Nguyen Van Ly est l'un des quelque 40 dissidents emprisonnés au Viêt-Nam dans le cadre de la répression engagée par les autorités contre les personnes critiquant les politiques gouvernementales et dénonçant les violations des droits humains. Les autorités ont recours à des articles du Code pénal formulés de manière vague pour étouffer et incriminer la liberté d'expression, en violation des traités que cet État a ratifiés.

En 2009, le Viêt-Nam a rejeté des recommandations importantes faites dans le cadre de l'Examen périodique universel, notamment celles l'invitant à abroger ou à réviser les lois du Code pénal qui ne sont pas conformes au droit international, à lever d'autres restrictions pesant sur l'opposition, notamment politique, le débat et les libertés d'expression et de réunion, ainsi qu'à libérer les prisonniers d'opinion.

Action complémentaire sur l'AU 313/09, ASA 41/011/2009, 21 décembre 2009

